

**A\_2023\_70**  
**Arrêté portant placement en congé de maladie ordinaire initial**  
**M. MARCU Romain**

**Arrêté portant placement en congé de maladie ordinaire initial**  
**M. MARCU Romain**  
**Grade Adjoint Technique Territorial**

Le Maire de Aussac-Vadalle

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique notamment l'article L. 822-1 à L. 822-5,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le certificat médical d'arrêt de travail produit par M. MARCU Romain pour la période du 01 au 03 septembre 2023,

**Vu** les congés de maladie ordinaire à plein ou demi-traitement, obtenus par l'intéressé sur une période de référence d'un an, soit aucun jour à plein traitement et aucun jour à ½ traitement,

Considérant que l'intéressé justifie de 10,3 mois de services,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** M. MARCU Romain, Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de 24,8/35ème, est placé en congé de maladie ordinaire du 01 au 03 septembre 2023. Le vendredi 01 septembre 2023, jour de carence, n'est pas rémunéré.

**ARTICLE 2 :** M. MARCU Romain percevra son plein traitement du 02 au 03 septembre 2023.

**ARTICLE 3 :** La Secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de Gestion de la Charente
- au Comptable de la collectivité

Fait à Aussac-Vadalle, le 04 septembre 2023.

Le Maire,  
Gérard LIOT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le .....

Signature de l'agent :

